

Convoqué le 29/03/2019, le conseil s'est réuni ce jour à 18h00.

Le Secrétariat est assuré par H. Villard.

Absents excusés : P. Tzeve (proc. G. Guenet)  
T. Nonnotte (proc. A. Blessemaille)

→ Location 2019 emplacements Taxi --- 19/01  
Le montant, par emplacement, est fixé à 70 euros

→ Taxe d'effouage 2019 --- 19/02  
Le montant de la part d'effouage est fixé à 35 euros

→ Transfert de la compétence voirie à la Cagb  
Par délibération n° 18/32 du 21/12/2018, le CM s'est prononcé pour la mise en place d'une convention de gestion des sources de la voirie, sans en avoir fixé précisément le contenu.

Actuellement nous disposons des éléments nécessaires pour l'approuver définitivement (19/04), lesquels éléments ont été arrêtés lors de la séance de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 07/02/2019 et acceptés par délibération 19/03 du CM.

Ces éléments sont les suivants :

En Fonctionnement, les montants des charges transférées s'élèvent à 4180 € (par AN) et concernent l'entretien des chaussées, des accotements, stationnements, et le coût de l'éclairage public.

Toutefois, il convient de déduire la somme de 2061 € qui correspond aux travaux d'entretien laissés en charge à la commune.

Ainsi l'Allocation Compensatrice à verser annuellement en Fonctionnement à la Cagb est : 2118 €

En Investissement, l'évaluation a été calculée sur la base des surfaces engendrées de chaussée, trottoir, et aires de stationnement d'une part et du nombre de lampadaires d'autre part.

Ainsi le montant de l'A.C. à verser annuellement en Investissement à la Cagb est : 3.462 €

Au total l'AC transférée s'élève à : 5.580 euros.

Dans la mesure où l'ensemble des travaux engagés en 2018 pour la voirie et l'éclairage public ont été réalisés et payés la même année, il n'y a pas lieu de prévoir des conditions d'apurement des Comptes (19/05)

→ Compte de gestion 2018 du trésorier --- 19/06

Le Compte de gestion arrêté par le trésorier municipal pour l'année 2017 laisse apparaître les résultats suivants

• Excédent de Fonctionnement : 188.417,57 €  
• Excédent d'Investissement : 96.699,56 €

Approuvé par l'unanimité des conseillers

→ Compte Administratif 2018 --- 19/07

Le Compte Administratif 2018, présenté par le maire est conforme au compte de gestion du trésorier. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers votants et arrêté comme suit :

• FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 50.211,33 € clôture : + 15.678,68 €  
- Recettes : 65.890,01 €

• INVESTISSEMENT

- Dépenses : 30.662,73 € clôture : - 14.953,54 €  
- Recettes : 15.709,19 €

Excédent cumulé en Fonctionnement : 188.417,57 €

Excédent cumulé en Investissement : 96.699,56 €

→ Taxes Directes Locales 2019 --- 19/08

Sur proposition du maire, le conseil approuve, à l'unanimité, l'augmentation uniforme des taxes à 2% soit :

- Taxe d'Habitation : 11,55 %  
- Taxe Foncier Bâti : 7,30 %  
- Taxe Foncier Non Bâti : 13,55 %

→ Budget Primitif 2019 --- 19/09

Par M voix / M, le CM approuve le BP 2019 présenté par le maire :

• FONCTIONNEMENT : - Dépenses = 60.797,14 €  
- Recettes = 250.368,57 €  
• INVESTISSEMENT : - Dépenses = 24.962,02 €  
- Recettes = 113.072,56 €

→ Transformation de la Cagb en Communauté Urbaine --- 19/10

Approuvé par M voix sur M.

→ Refonte convention de groupement de communes --- 19/11

À l'unanimité le conseil approuve les termes de l'avenant 2 à la convention constitutive de groupement de communes permanent et autorise le maire à signer l'avenant n° 2

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

